

Le mercredi 23 avril 2003

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 23 avril 2003, à 19 h, au 185 de la rue Principale à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Denise Miron Marion, Pierrette Guertin, Madeleine Aumond, Line Renaud, Annette Dumouchel, Louise Larocque et Linda Lefebvre et messieurs Guy Lesage, Paul Liberty, Charles Langevin et Guy Éthier, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Anne Danis, commissaire représentant les parents (primaire).

Absences motivées : Mesdames Nicole Miller Potvin et Diane Nault
 Messieurs Stephen Ryan, Reid Soucie, Daniel Moreau

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard,	Directrice générale
M. Jean-Claude Beaudin,	Directeur du service des ressources financières et du transport scolaire
M. Michel Houde,	Directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	Agent d'administration au service des ressources humaines et du secrétariat général

En l'absence du président du conseil des commissaires, monsieur Daniel Moreau, le vice-président, monsieur Guy Lesage, assume la présidence de l'assemblée. M. Lesage salue les commissaires et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2003-CC-251

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts et modifications apportés (**caractères gras**).

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
- 2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2003-03-26
b) Suivis
- 3- Dépôt du procès-verbal du CE 2003-02-19
- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Action commune pour contrer la violence à la télévision
- 7- Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique
- 8- Perspectives de réorganisation de la formation générale des adultes

Le mercredi 23 avril 2003

(RÉSOLUTION 2003-CC-251) suite

- 9- Compte rendu de la rencontre du 28 mars 2003, à Québec
- 10- **Perspectives de réorganisation des établissements La Tréflière et L'Étoile-du-Nord**
- 11- **Conseil d'administration de l'UQO**

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle

- 1- Fluctuations de la clientèle scolaire 1998-1999 à 2007-2008 : information
- 2- Organisation scolaire – prévisions 2003-2004 : information
- 3- Calendrier scolaire 2003-2004 : modification
- 4- Dépôt de comptes rendus :
 - a) Comité consultatif e.h.d.a.a. – parents – 25 février 2003
 - b) Table de soutien e.h.d.a.a. – 12 mars 2003
 - c) Comité de coordination pédagogique – 31 mars 2003

C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

- 1- Registre des chèques
- 2- Échéancier des opérations en prévision du renouvellement des contrats de transport scolaire pour l'année 2003-2004
- 3- Cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 1- Comité de sélection, directrice ou directeur, ESSC
- 2- Comité de sélection, directrice adjointe ou directeur adjoint, CÉHG
- 3- Calendrier des jours chômés et payés, modification à la résolution no. 2003-CC-260

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

- 1- Budget d'investissements 2003-2004 – projets prioritaires
- 2- Projet de réseau à large bande de la CSHBO reliant le Pontiac et la Vallée de la Gatineau

F) AUTRES :

- 1- Questions des commissaires
- 2- Expulsion d'élève (huis-clos)
- 3- Levée de l'assemblée

PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE : mercredi 28 mai 2003, à Maniwaki.**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 23 avril 2003

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A-2A) RÉSOLUTION 2003-CC-252

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 26 mars 2003

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 26 mars 2003 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé et corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2B) **Suivis**

Pas de suivi abordé.

A-3 **Dépôt du procès-verbal du CE 2003-02-19**

Le procès-verbal est déposé.

A-4 **Parole au public**

Il n'y a pas de questions de la part du public. Un membre du public, monsieur Jacques Éthier, salue les commissaires.

A-5 **Correspondance**

Mme Thonnard souligne l'importance d'un document inclus à la correspondance, intitulé «Mandat d'initiative sur les fluctuations des effectifs scolaires» (Commission de l'éducation).

A-6 RÉSOLUTION 2003-CC-253

Action commune pour contrer la violence à la télévision

CONSIDÉRANT l'augmentation considérable de la violence en Amérique du Nord au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT la croissance exponentielle de l'incitation à la violence propagée par la télévision et par de nombreux véhicules culturels (jouets, jeux vidéo, musique, etc.);

CONSIDÉRANT les conséquences néfastes de la violence faite aux jeunes;

CONSIDÉRANT les effets négatifs sur les comportements des jeunes de la télédiffusion de la violence;

CONSIDÉRANT les campagnes de sensibilisation réalisées au Québec depuis 1989 pour diminuer la télédiffusion de la violence auprès des jeunes;

Le mercredi 23 avril 2003

(RÉSOLUTION 2003-CC-253) suite

CONSIDÉRANT les démarches déjà réalisées auprès des gouvernements fédéral et provincial, du CRTC et des diffuseurs pour diminuer la télédiffusion de la violence auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT les résultats du sondage sur la violence réalisé par le journal La Presse en 1999;

CONSIDÉRANT l'inefficacité démontrée d'une approche invitant les diffuseurs à s'autoréglementer (un code mis en place par les diffuseurs en 1994);

CONSIDÉRANT les effets positifs mais éphémères de campagnes de sensibilisation;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'une réglementation permanente sur la télédiffusion de la violence pour aider les parents et les écoles à prévenir la violence;

CONSIDÉRANT les actions positives réalisées à ce sujet par la Commission scolaire de Montréal et par plusieurs commissions scolaires en collaboration avec des partenaires locaux;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque que les commissions scolaires conviennent de s'unir pour réaliser une action commune ayant pour objectifs :

- d'obtenir une réglementation sur la violence à la télévision de façon à faire bannir les émissions à caractère violent destinées aux enfants et de faire reporter après 22 heures les émissions et films de grande violence pour public en général`
- de mobiliser l'ensemble des parents, les personnels scolaires et les partenaires de l'école afin de revendiquer une réglementation sur la violence à la télévision;
- de transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région, ministre de la Sécurité publique, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller monsieur Paul Liberty vote contre le projet de résolution et demande que sa dissidence soit enregistrée au procès-verbal

A-7 Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique

Mme Thonnard donne des informations sur le petit feuillet inclus dans la documentation des commissaires, au sujet des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Le mercredi 23 avril 2003

A-8 Perspectives de réorganisation de la formation générale des adultes

Mme Thonnard donne de l'information au conseil des commissaires concernant la situation de la formation générale des adultes, particulièrement au niveau des difficultés rencontrées dans le recrutement de nouvelles clientèles au Centre Pontiac. Mme Thonnard explique qu'en fusionnant les trois pavillons actuels (Fort-Coulonge, Gracefield, Maniwaki) et en fondant les conseils d'établissement en un seul, il serait possible de dégager des économies et d'accroître l'efficacité administrative de la nouvelle entité. Il serait dès lors possible d'allouer davantage de ressources aux services à la clientèle, en vue d'assurer le développement de la formation générale des adultes et d'accroître ses retombées. Le conseil des commissaires donne son approbation de principe aux orientations proposées.

A-9 Compte rendu de la rencontre du 28 mars 2003, à Québec

Mme Thonnard donne un bref compte rendu de la dernière rencontre du conseil général, tenue le 28 mars 2003, à Québec, notamment en ce qui concerne le transport scolaire et le contexte budgétaire.

A-10 Perspectives de réorganisation des établissements La Tréflière et L'Étoile-du-Nord

Mme Thonnard explique les perspectives de réorganisation des établissements La Tréflière et L'Étoile-du-Nord. Une seule équipe de direction gère les deux établissements et des difficultés se posent parfois au niveau du recrutement des membres des deux conseils d'établissements et de l'atteinte du quorum lors de la tenue de leurs rencontres. Les deux établissements ont aussi des points en commun, particulièrement en ce qui touche certains services partagés et la formation dispensée aux enseignants. Une fusion des deux établissements est donc proposée pour rehausser l'efficacité administrative de leur gestion. La commissaire madame Linda Lefebvre demande s'il ne serait pas préférable d'avoir deux équipes de direction au lieu d'une seule. Elle s'interroge aussi à savoir si les parents ont été consultés concernant ce projet de fusion et, dans la négative, propose qu'un sondage soit effectué. Mme Thonnard affirme qu'à sa connaissance, une consultation a été faite auprès des parents mais précise qu'elle fera les vérifications nécessaires pour s'en assurer.

A-11 Conseil d'administration de l'UQO

Mme Thonnard explique que quatre sièges sont disponibles au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, pour des représentants socio-économiques. Elle ajoute que sa candidature a été présentée et sollicite le soutien du conseil des commissaires. Le conseil des commissaires lui donne son appui et adopte la résolution suivante.

RÉSOLUTION 2003-CC-254

Conseil d'administration de l'UQO

CONSIDÉRANT que quatre sièges sont disponibles au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour des représentants socio-économiques;

Le mercredi 23 avril 2003

(RÉSOLUTION 2003-CC-254) suite

CONSIDÉRANT qu'il est important que les enjeux du monde de l'éducation en milieu rural soient représentés au conseil d'administration de l'UQO;

CONSIDÉRANT les efforts de la CSHBO pour appuyer le développement de l'éducation supérieure dans les régions du Pontiac et de la Vallée de la Gatineau;

CONSIDÉRANT l'expérience de la directrice générale, madame Marlène Thonnard, dans le domaine de l'éducation en milieu rural;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond d'appuyer la candidature de Mme Thonnard au conseil d'administration de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

B-1 Fluctuations de la clientèle scolaire 1998-1999 à 2007-2008 : information

Mme Thonnard dépose et explique les données relatives à la fluctuation de la clientèle scolaire. Elle indique que ces données, dans le cas des années à venir, sont prévisionnelles et sujettes à révision. Par exemple, pour l'année scolaire 2003-2004, il y a une divergence entre les estimations et les résultats déjà prévisibles. Pour les élèves d'âge primaire, le document indique que les effectifs seront de 1 935 élèves, alors que les indications actuelles laissent entendre qu'ils tourneront en fait autour de 1 991 élèves. De même pour le secondaire : les estimations sont de 1 464 élèves, tandis que les effectifs réels devraient être d'environ 1 493 élèves.

B-2 Organisation scolaire – prévisions 2003-2004 : information

Mme Thonnard dépose les tableaux portant sur l'organisation scolaire 2003-2004 et explique leur contenu.

**B-3 RÉSOLUTION 2003-CC-255 Calendrier scolaire 2003-2004 -
modification – erreur de date –
congé de mai 2004**

CONSIDÉRANT l'erreur d'identification du congé de mai 2004 pour les élèves et le personnel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de déplacer le congé du 17 mai au 24 mai 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 23 avril 2003

B-4 Dépôt des comptes rendus

Les comptes rendus suivants sont déposés :

- a) Comité consultatif e.h.d.a.a. – parents – 25 février 2003
- b) Table de soutien e.h.d.a.a. – 12 mars 2003
- a) Comité de coordination pédagogique – 31 mars 2003

C) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

C-1 RÉSOLUTION 2003-CC-256 Registre des chèques

ATTENDU la vérification des registres des chèques qu'a effectuée le commissaire monsieur Charles Langevin;

ATTENDU que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin que les registres des chèques de la CSHBO du 24 mars au 09 avril 2003 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-2 RÉSOLUTION 2003-CC-257 Échéancier des opérations en prévision du renouvellement des contrats de transport scolaire pour l'année 2003-2004

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a mandaté un comité de négociations des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité de négociation du transport scolaire a, conformément à son mandat, recommandé au conseil des commissaires un échéancier des opérations en prévision du renouvellement des contrats de transport pour l'année 2003-2004;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin et résolu d'adopter l'échéancier, tel que déposé par le responsable du transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-3 Cadre budgétaire et règles d'allocation des ressources

M. Beaudin explique l'échéancier de la planification budgétaire 2003-2004.

D) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

D-1 RÉSOLUTION 2003-CC-258 Comité de sélection, directrice ou directeur, ESSC

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction de l'établissement ESSC;

Le mercredi 23 avril 2003

(RÉSOLUTION 2003-CC-258) suite

CONSIDÉRANT la politique de dotation de personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion du personnel des directions d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin de former un comité de sélection composé de six membres. Le présent comité sera composé de trois commissaires, de la direction générale, d'un représentant ou d'une représentante du conseil d'établissement et d'une personne ressource.

Les trois commissaires proposés sont mesdames Annette Dumouchel et Denise Miron Marion et monsieur Guy Lesage. Le commissaire monsieur Reid Soucie est nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-2 RÉSOLUTION 2003-CC-259 **Comité de sélection, directrice adjointe ou directeur adjoint, CÉHG**

CONSIDÉRANT la demande de la direction de la CÉHG;

CONSIDÉRANT l'analyse de la recommandation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection dans le but de pourvoir le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint à la CÉHG;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel de former un comité de sélection composé de cinq membres. Le présent comité sera composé de deux commissaires, de la direction générale, de la direction de l'école et d'une personne ressource.

Les deux commissaires proposés sont mesdames Diane Nault et Madeleine Aumond. La commissaire madame Louise Larocque est nommée à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-3 RÉSOLUTION 2003-CC-260 **Calendrier des jours chômés et payés, modification à la résolution no 2003-CC-242**

CONSIDÉRANT l'erreur d'identification du congé de mai 2004 au calendrier des jours chômés et payés sur la résolution no. 2003-CC-242;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque de déplacer le congé du 17 mai au 24 mai 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 23 avril 2003

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES**E-1 RÉSOLUTION 2003-CC-261 Budget d'investissements 2003-2004, projets prioritaires**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources matérielles, M. Jean-Claude Beaudin;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin d'adopter la liste suivante des projets prioritaires d'investissements pour l'année 2003-2004 :

1)	École Poupore / drainage et étanchéité des fondations	40 000 \$
2)	École Ste-Anne / champ d'épuration	50 000 \$
3)	École l'Envolée / système d'alarme-incendie	10 000 \$
4)	Académie Sacré-Cœur / rénovation des salles de toilettes, aile est	30 000 \$
5)	École Sacré-Cœur de Grand-Remous / réfection partielle de la toiture en bardeaux d'asphalte	20 000 \$
6)	Cité étudiante de la Haute-Gatineau / escaliers extérieurs en béton	35 000 \$
7)	École Sacré-Cœur de Gracefield / courant électrique ou autre	30 000 \$
8)	École St-François-de-Sales de Blue Sea / 1) eau (puit), 2) drainage & finis intérieurs au sous-sol	10 000 \$ 15 000 \$
9)	École de Bouchette / réfection toiture	10 000 \$
10)	Formation professionnelle Haute-Gatineau / ventilation & réservoir d'huile usée	36 000 \$
11)	Centre administratif Fort-Coulouge / toiture en bardeaux d'asphalte	14 000 \$

TOTAL 300 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-2 Projet de réseau à large bande de la CSHBO reliant le Pontiac et la Vallée de la Gatineau

Mme Thonnard présente le document préparé sur ce projet. Le document est approuvé par le conseil des commissaires et il sera distribué aux partenaires potentiels et aux autres organismes concernés (CLD, etc.).

F) AUTRES :**F-1 Questions des commissaires**

La commissaire madame Louise Larocque demande où en est rendu le dossier du choix de la direction du service des ressources matérielles et informatiques. Mme Thonnard explique que le deuxième concours a permis de recueillir plusieurs candidatures et que quatre candidats ont été retenus. Ceux-ci ont passé des tests psychométriques le 22 avril et les entrevues sont prévues pour le 29 mai.

Le mercredi 23 avril 2003

F-2 Expulsion d'élève (huis-clos)

RÉSOLUTION 2003-CC-262

Tombée du huis-clos

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage de discuter du point F-2 en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2003-CC-263

Levée du huis-clos

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel de lever le huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2003-CC-264

Expulsion d'un élève / CÉHG

CONSIDÉRANT les événements connus relativement à une intervention policière impliquant l'élève ayant le numéro de fiche 0004915;

CONSIDÉRANT que l'école doit fournir un environnement exempt de danger pour l'ensemble de ses élèves;

CONSIDÉRANT que les parents et l'élève ont eu l'opportunité d'être entendus conformément à l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que l'élève ayant le numéro de fiche 0004915 soit expulsé des écoles de la CSHBO pour l'année scolaire 2002-2003 et que des mesures soient mises en place concernant le passage des examens de fin d'année de cet élève, au centre administratif de la CSHBO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-4 RÉSOLUTION 2003-CC-265

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 28 mai 2003, à Maniwaki.

Secrétaire général

Président